BONNES AFFAIRES

Loisirs

Art, collections et grands crus

Passionnée de poupées anciennes **achète CHERS poupées tête en porcelaine ou tête seule** même abîmées des années 1850 à 1930, vêtements et accessoires, poupées mignonettes, automates, carrousels anciens.

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

Matériel pro. Agri

Agriculture

744988

Investisseur belge cherche à acheter

PROPRIÉTÉ AGRICOLE sur les P.-O.

Tél. 06.99.89.94.85

Services

Travaux Maison extérieur

Part. réalise travaux de peinture int./ext., placo plâtre et petite maçonnerie, peinture anti-virus & anti-bactéries. Travail soigné. Disponible. Devis gratuit. 06.04.71.00.08

AVIS PUBLICS

Avis administratif

150525

AVIS AU PUBLIC

Pompes Funèbres ACF ESCANDE

Monsieur Gérard ESCANDE, gérant de la SARL "POMPES FUNEBRES ACF ESCANDE, vous informe de son projet de création d'une chambre funéraire sur la Commune de CARCASSONNE - 1, rue Alexandre Soumet.

Cette chambre funéraire sera composée de 3 salons de présentation (chaque salon aura sa propre salle d'accueil familles), d'une zone technique pour les opérations funéraires, deux sanitaires dont un pour personne à mobilité réduite.

La création de cet établissement nous a paru nécessaire en raison d'une pénurie de telle structure sur la ville.

150533

AVIS AU PUBLIC

Commune de Lanet

Création d'une zone d'aménagement différé

Par arrêté préfectoral n° DDTM-SUEDT-UDS-2021-01 du 30 mars 2021,

une zone d'aménagement différé multi-périmètres est créée sur la commune de Lanet.

Le dossier peut être consulté en mairie.

C'est simple !
Depuis notre site
legale-online.fr
ou au
04 3000 2020
Parution dans les meilleurs délais

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,07 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,78 € ht le mm/col.
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 – Fax 04.67.07.69.39 – Courriel : annonces.legales@lindependant.com

150543

AUDE le département

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget Principal

Informations financières - RATIOS (données synthétiques) sur la situation du Département de l'AUDE

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant **1 226,67 euros**
Produit des impositions directes par habitant **366,23 euros**
Recettes réelles de fonctionnement par habitant **1 345,54 euros**
Dépenses d'équipement brut par habitant **138,22 euros**
Encours de la dette par habitant **574,43 euros**
Dotation globale de fonctionnement par habitant **178,31 euros**
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement 22,24%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel 95,09%
de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement 10,27%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement 42,69%
Le compte administratif 2020 et ses annexes sont tenus à disposition du public :
- Au Conseil départemental de l'Aude,
Plateau de Grazailles - allée Raymond Courrière à CARCASSONNE

150542

AUDE le département

BUDGET 2021

Budget Principal

Informations financières - RATIOS (données synthétiques) sur la situation du Département de l'AUDE

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant **1 283,68 euros**
Produit des impositions directes par habitant **40,16 euros**
Recettes réelles de fonctionnement par habitant **1 356,95 euros**
Dépenses d'équipement brut par habitant **153,74 euros**
Encours de la dette par habitant **574,43 euros**
Dotation globale de fonctionnement par habitant **178,56 euros**
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement **21,77%**
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel **98,78%**
de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement **11,33%**
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement **42,33%**
Le budget 2021 et ses annexes sont tenus à disposition du public :
- Au Conseil départemental de l'Aude,
Plateau de Grazailles - allée Raymond Courrière à CARCASSONNE

Enquêtes publiques

199123

CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS C'LA communauté

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VILLEMAGNE

Par arrêté n° 2021-0067 en date du 7 avril 2021, le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de **révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VILLEMAGNE.**

L'enquête se déroulera **du jeudi 29 avril 2021** à 9h00 **au lundi 31 mai 2021 inclus** à 17h00, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à la mairie de VILLEMAGNE pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture, soit le lundi de 14h00 à 17h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 14h00 à 17h00.

Le public pourra formuler ses remarques et consigner ses observations et contre-propositions sur le registre d'enquête mis à disposition.

Les observations pourront être également envoyées par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : **Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, 40 avenue du 8 mai 1945, BP 1161, 11491 CASTELNAUDARY CEDEX** ou par courrier électronique :

enquetepublique@cccla.fr.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais, auprès de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur Guy CANO, officier de gendarmerie à la retraite, a été désigné en qualité de **Commissaire Enquêteur** par décision du Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Il **se tiendra à la disposition du public en mairie de VILLEMAGNE :**

. le jeudi 29 avril 2021 de 14h00 à 17h00

. le mercredi 12 mai 2021 de 14h00 à 17h00

. le lundi 31 mai 2021 de 14h00 à 17h00

L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement dispensant cette révision d'une évaluation environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du **service Eau et assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.**

Au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois se prononcera sur le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de VILLEMAGNE.

La consultation du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, par le public à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Une copie du rapport sera envoyée à la Préfecture de l'Aude. Il sera également publié sur le site de la Communauté de Communes : www.cccla.fr

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VILLEMAGNE. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VILLEMAGNE en vue de cette approbation.

Le Président de la Communauté de Communes
Castelnaudary Lauragais Audois
Philippe GREFFIER

En raison des mesures sanitaires, l'accès à la consultation du dossier en mairie de Villemagne sera limité à 2 personnes à la fois. Gel à l'entrée. Masque obligatoire

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

745567

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

AIDES EXCEPTIONNELLES ET TEMPORAIRES POUR L'EMBAUCHE DE JEUNES

Dans le cadre du dispositif "1 jeune 1 solution", l'Etat met en place des aides significatives pour les entreprises qui envisagent d'embaucher.

Aides en faveur des jeunes embauchés en alternance

Tous les employeurs, à l'exclusion du secteur public non industriel et commercial, peuvent en bénéficier. Toutefois, les entreprises de + 250 salariés doivent respecter un quota minimum d'embauche de salariés en alternance dans leur effectif.

L'aide s'applique aux salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ayant moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat de travail et qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnel équivalent au plus à un master. Pour les salariés en contrat de professionnalisation, l'aide est ouverte également aux salariés préparant un certificat de qualification professionnelle notamment.

Les embauches doivent être effectuées entre le 1er juillet 2020 et 31 décembre 2021 pour ouvrir droit à l'aide exceptionnelle dont le montant versée au titre de la 1ère année d'exécution du contrat est de 5 K€ maximum pour un alternant de moins de 18 ans et 8 K€ maximum de 18 ans et plus.

Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans

Tous les employeurs (entreprises et associations), quel que soit leur effectif, à l'exception toutefois des EPA, des EPIC, des sociétés d'économie mixte et des particuliers employeurs.

L'aide concerne les jeunes de moins de 26 ans, dont la rémunération n'excède pas 2 fois le SMIC pour un CDI ou un CDD d'au moins 3 mois. Ces embauches doivent être effectuées entre le 1er août 2020 et le 31 mai 2021. Pour les contrats conclus entre le 1er avril 2021 et le 31 mai 2021, l'aide n'est versée qu'aux employeurs qui embauchent des jeunes dont la rémunération ne dépasse pas 1,6 Smic.

L'aide est égale, par salarié, à 4 K€ sur un an (le montant est proratisé en fonction de la durée du travail et de la durée du contrat). Elle est versée chaque trimestre à hauteur de 1 000 € au maximum, dans la limite d'un an.

Emploi franc +

L'aide concerne les jeunes de moins de 26 ans qui résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) du territoire national (à l'exception de la Polynésie française).

Par ailleurs, la personne recrutée doit appartenir à l'une des catégories suivantes :

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi en catégorie 1, 2, 3, 6, 7 ou 8.

Adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle.

Jeune suivi par une mission locale qui n'est pas inscrit en tant que demandeur d'emploi.

Les embauches doivent être effectuées entre le 15 octobre 2020 et le 31 mai 2021.

Le montant de l'aide est de 17 K€ sur 3 ans pour un recrutement en CDI (7 K€ au titre de la 1ère année, puis 5 K€ les deux années suivantes) / 8 K€ sur 2 ans pour une embauche en CDD d'une durée minimale de 6 mois (5 500 € au titre de la première année, puis 2 500 € l'année suivante).

EN BREF

Le plan 1 jeune, 1 solution vise à offrir une solution d'emploi à chaque jeune. Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'Ordre des Experts-Comptables vous propose un focus sur les aides significatives pour les entreprises qui envisagent d'embaucher.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Occitanie

Représentation Territoriale
661 rue Louis Lépine - BP 31175
34009 Montpellier cedex 01
Tél. +33 (0)4 67 20 98 50
www.oec-occitanie.org

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les petites annonces entre particuliers

Votre rendez-vous Immobilier

Parution mardi, jeudi, dimanche
04 3000 7000

Rédigez votre petite annonce

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus).

Immobilier - Sans photo

Éditions

☐ Toutes éditions ☐ Aude
☐ P.-O. ☐ Gard-Lozère
☐ Aveyron ☐ Hérault

Formule trio • simple (3 jours)
☐ 20€ (une édition)
☐ 30€ (deux éditions)
☐ 63,50€ (toutes éditions)

Formule trio • 2 semaines (6 jours)
☐ 30€ (une édition)
☐ 48,50€ (deux éditions)
☐ 90€ (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines (9 jours)
☐ 43,50€ (une édition)
☐ 63,50€ (deux éditions)
☐ 117€ (toutes éditions)

Ligne supplémentaire
☐ 3,50€ (une édition)
☐ 8€ (deux éditions)
☐ 10,50€ (toutes éditions)

Par courrier
Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution. Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
L'AGENCE MidiMédia - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille 34430 Saint-Jean-de-Védas
Nom, prénom : ....
Adresse : ....
....
....
Ville : ....
Code postal : ☐ ....

Gagnez du temps et contactez-nous par téléphone
votre annonce avec paiement par carte bancaire
au **04 3000 7000**
service particuliers.

L'Agence LA COM EN CIRCUIT COURT